

**DGA PILOTAGE DES RESSOURCES
ET DE LA PERFORMANCE
Pôle des Affaires Juridiques
Service des Assemblées
SD**

ARRÊTE

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MADAME VERONIQUE FERREY, ATTACHE PRINCIPAL
DIRECTRICE DU POLE DES SOLIDARITES**

Le Maire de la Ville d'AVIGNON,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122.19,
- **VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 procédant à l'élection de Mme Cécile HELLE, en qualité de Maire de la Ville d'AVIGNON,
- **VU** la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,
- **VU** l'arrêté du 24 mai 2017 portant recrutement par voie de mutation de Madame Véronique FERREY dans le grade d'Attaché principal,
- **VU** la note du 19 octobre 2020 affectant Monsieur Franck LICHAIRE au sein de la DGA Ville Emancipatrice en qualité de Directeur faisant fonction de Directeur Général Adjoint des Services à compter du 16 novembre 2020,
- **VU** l'organigramme général de la collectivité,

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté de délégation de signature du 10 juillet 2020 est abrogé.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Véronique FERREY, Attaché principal, Directrice du Pôle des Solidarités, pour tous actes, courriers ci-dessous énumérés relevant de la compétence de son département :

- Ordres de mission ponctuels,
- Courriers de transmission de documents, de demandes de pièces ou d'information.

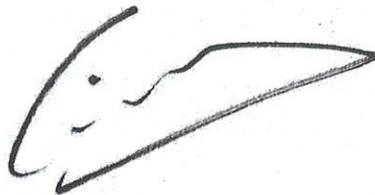
Article 3 : L'ordonnateur délègue à Mme Véronique FERREY, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, la signature des bons de commande inférieurs à 8.000 € H.T. et de toutes les autres pièces comptables dans les domaines de compétence de son pôle.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant Madame le Maire d'Avignon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes 16, avenue Feuchères 30 000 NIMES dans les mêmes conditions de délai. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services de la Ville d'AVIGNON est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AVIGNON, le 06 NOV. 2024
Le Maire,
Cécile HELLE

Pour ampliation



Parvenu en Préfecture le : 06 NOV. 2024

Publié le : 08 NOV. 2024

Notifié le : 7 novembre 2024

Signature :

